

PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Bassin Rhône-Méditerranée

Délégation de Bassin
028_2008

Le Diren Rhône-Alpes, Délégué de bassin

à l'attention de

Messieurs les Préfets de Région
Mesdames et Messieurs les Préfets de Département
les DRIRE, DIREN, DRASS, DRAF, DRE, MISE
du bassin Rhône-Méditerranée

l'ONEMA

Lyon, le 29 décembre 2008

Bordereau de transmission

Objet : Consultation des assemblées sur les projets de SDAGE et de programme de mesures du bassin Rhône-Méditerranée.

Désignation des pièces :

◆ copie du courrier de consultation adressé par le Président du Comité de Bassin et le Préfet Coordonnateur de Bassin aux assemblées du bassin (Conseil généraux et régionaux, chambres consulaires, conseils économiques et sociaux régionaux, établissements publics territoriaux de bassin, commissions locales de l'eau, comité de rivières, lacs, nappes, baies), ainsi que les documents qui lui sont joints, à savoir :

- le projet de SDAGE, un volume de documents d'accompagnement et le projet de programme de mesures (dans leurs versions soumises à la consultation du public),
- l'Additif décrivant les évolutions prévues de ces documents,
- le rapport d'évaluation environnementale.

Observations :
Pour information.

Le Diren Rhône-Alpes,
Délégué de bassin

Emmanuel de GUILLEBON

Direction régionale de l'environnement Rhône-Alpes
208 bis, rue Garibaldi. 69422 Lyon cedex 03
Tél. : 33 (0) 4 37 48 36 00
www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr

COPIE

Lyon, le 05 Janvier 2009

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), projet pour l'eau à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée et son programme de mesures associé, visent l'atteinte du bon état des milieux aquatiques. Nous entrons dans une phase décisive. Ils doivent, en effet, être adoptés par le Comité de bassin et approuvés par arrêté du Préfet coordonnateur de bassin publié au plus tard le 21 décembre 2009.

L'élaboration des projets actuels de SDAGE et de programme de mesures est issue d'une longue phase de travaux au cours desquels les acteurs de l'eau ont été associés aux différents stades d'élaboration techniques ou politiques. L'assemblée que vous présidez et vos services ont apporté une contribution à plusieurs reprises et nous vous en remercions.

Ainsi que vous avez pu en être informé, les projets actuels ont été soumis à la consultation du public qui s'est achevée le 15 octobre dernier et qui a fait l'objet de très nombreuses réponses, plus de 67 000.

Le principe, commun à tous les bassins hydrographiques, de rassembler dans un additif les évolutions significatives aux projets actuels de SDAGE et de programme de mesures, a été retenu de manière à informer tous les acteurs et en particulier les assemblées au cours de leur consultation. Cet additif contient une information synthétique sur les modifications qui interviendront dans la version finale des projets. Elles ont pour origine les résultats de la consultation précédemment évoquée, la prise en compte des objectifs du Grenelle de l'environnement et la relecture des services du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire. Il vient d'être validé par la Commission administrative de bassin du 5 décembre et adopté par le Comité de bassin du 11 décembre dernier.

Avec le complément apporté par l'additif et les éléments techniques qui seront mis à disposition sur le site Internet de bassin (www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr), les assemblées intervenant dans la gestion de l'eau aux différents niveaux disposent d'un ensemble d'informations qui leur permet de contribuer à la mise au point de la version définitive de ces projets.

Dans le cadre de la consultation institutionnelle prévue par les textes, nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire connaître votre avis sur ces projets sur la base des documents joints suivants :

- le projet de SDAGE, un volume de documents d'accompagnement et le projet de programme de mesures, tous trois dans leur version soumise à la consultation du public ;
- l'additif décrivant les évolutions prévues de ces documents ;
- le rapport d'évaluation environnementale.

Conformément aux dispositions réglementaires, votre avis doit parvenir au plus tard quatre mois à compter de la date de réception de la présente, la forme de celui-ci restant à votre appréciation. Il est à adresser à l'Agence de l'eau, 2-4 allée de Lodz, 69363 LYON Cedex 07 – Direction de la planification et de la programmation et/ou à l'adresse e-mail suivante eau2015.assemblees@eaurmc.fr.

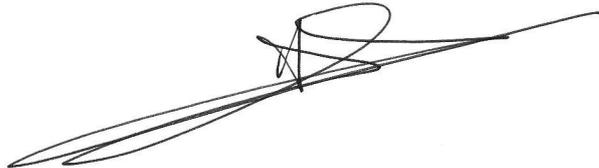
La DIREN de bassin et l'Agence de l'eau restent à votre disposition pour vous fournir tout renseignement qui vous serait utile.

Nous vous remercions par avance de votre réponse. L'atteinte du bon état d'ici 2015 nous engage tous, aussi nous souhaiterions que vous nous précisiez la nature de votre contribution à la mise en œuvre opérationnelle de ces projets d'ici 2015. A l'issue de cette consultation, la version finale des projets de SDAGE et de programme de mesures sera soumise à la délibération du Comité de bassin.

Nous rappelons enfin que sont consultés les conseils régionaux, les conseils généraux, les organismes socioprofessionnels, les établissements publics territoriaux de bassin, les comités de rivière, nappe, baie et étang, et les commissions locales de l'eau.

Nous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Michel DANTIN

A black ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Président du Comité de bassin
Rhône-Méditerranée

Jacques GÉRAULT

A blue ink signature with a prominent vertical stroke on the left and several horizontal and diagonal strokes to the right.

Préfet coordonnateur du bassin
Rhône-Méditerranée